



Evolution du Fonds Avenir Bio dans le cadre du Plan de Relance 2021-2022

Créée en novembre 2001, **l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique** est un **groupement d'intérêt public**, dont les membres sont les suivants :



Les missions de l'Agence Bio :

- **Communiquer et informer** les grand public et les professionnels sur l'agriculture biologique et ses produits, son impact environnemental, social et territorial
- Développer et approfondir **l'observatoire national de l'agriculture biologique**
- Gérer les **notifications** des producteurs et autres opérateurs certifiés
- Gérer la **marque AB** à des fins de communication
- Faciliter la concertation entre partenaires et contribuer à la **structuration des filières grâce au Fonds Avenir Bio**

Pour en savoir plus :

<https://www.agencebio.org/>

Mis en place en 2008, le Fonds de structuration des filières bio, ou Fonds Avenir Bio, permet d'accompagner financièrement (subvention) des opérateurs économiques ayant des **projets collectifs de développement des filières biologiques françaises, impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière (amont et aval) engagés sur plusieurs années.**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui finance le fonds, en a confié la gestion à l'Agence BIO.

Grâce au volet « transition agricole » du **Plan de Relance**, le Fonds Avenir Bio est fortement renforcé et est désormais doté de:



13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022
(+5 millions d'euros par an pendant 2 ans)

A qui s'adresse le Fonds ?

➔ **Opérateurs économiques de la filière agriculture bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

Les filières concernées :

Les projets présentés au Fonds Avenir Bio doivent être **majoritairement bio et majoritairement alimentaires** (hors aquaculture) pour être éligibles.

Les investissements éligibles :

Matériel : production primaire uniquement si investissement à utilisation collective, de transformation et commercialisation.

Immatériel : recrutements liés au projet, prestation de conseil aux entreprises...

Les taux d'aide sont définis selon les régimes d'aide européens.

Articulation avec les autres dispositifs du Plan de Relance



➤ **Projets MAJORITAIREMENT BIO :**

- Hors « protéines » ou minoritairement « protéines » → **FONDS AVENIR BIO**
- Majoritairement « protéines » → **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

➤ **Projets MINORITAIREMENT BIO (ou 100% conventionnels) :**

- Hors « protéines » ou minoritairement « protéines » → **AAP « Structuration des filières » de FranceAgriMer**
- Majoritairement « protéines » → **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

➤ Investissements en lien avec les abattoirs → **« Plan Abattoirs » du Plan de Relance**

Evolution du fonctionnement du Fonds Avenir Bio en 2021 et en 2022



Un appel à projets (AAP22) est en cours, sur le même modèle que les précédents, **pour une clôture au 12 janvier 2021.**

www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/

Pour la durée du Plan de Relance : **passage à un seul AAP « Plan de Relance » ouvert en continu** de début 2021 à début septembre 2022. **Les critères de sélection des dossiers ainsi que les plafonds vont être modifiés dans ce cadre** (Cf. diapos suivantes).

Maintien du processus de sélection des projets après une candidature :

1. Analyse de la complétude et de l'éligibilité → Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés
2. Audition des porteurs de projets en **Comité avenir bio**
3. Notation des dossiers en **Comité administratif** → Pré-sélection ou refus des dossiers
4. Instruction approfondie → Réponse définitive de l'Agence BIO
5. Engagement d'une convention sur au moins 2 ans avec des objectifs de réalisation

Dépôts de dossiers possibles « **au fil de l'eau** » mais maintien des comités au cours de l'année : 3 vagues de comités en 2021 (en plus de ceux de l'AAP22 en cours) et 3 vagues en 2022

Ancienne notation

Nouvelle notation

Suppression du critère

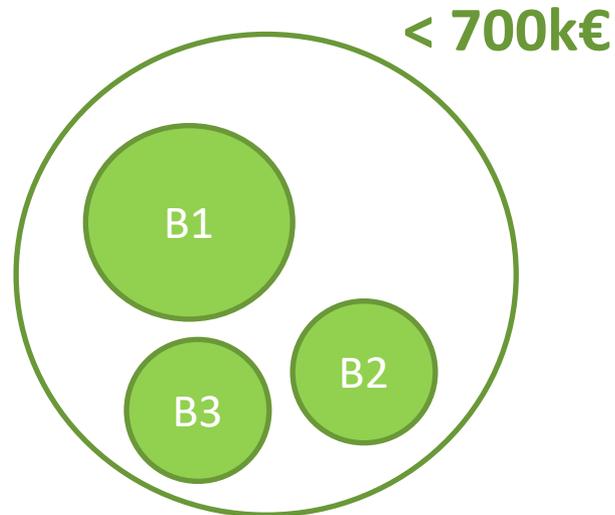
→ *Ne pas pénaliser les projets de filières bien construits qui ne concerneraient qu'une seule région*

Aspect supra régional ou caractère pilote du projet	4 pts	→	Valorisation des démarches avancées	2 pts	Protection de l'environnement, signes de qualités, ESS, RSE, démarches officielles reconnues...
Multi-partenariat	4 pts	→	Projets de filières Partenariats	6 pts	Amont : Nb partenaires, qualités des liens (contractualisation), producteurs dans la gouvernance Aval : Nb partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), débouchés identifiés
Cofinancements sollicités	4 pts	→	Cohérence globale et financière du projet	6 pts	Stratégie du projet Cohérence du plan de financement Cofinancement public Cohérence aide Agence BIO / Objectifs Effet levier de l'aide
Cohérence / objectifs et moyens déployés	4 pts	→			
Impacts sur la filière bio	4 pts	→	Impacts sur la filière bio	6 pts	Amont : Nb de conversions, de producteurs, de surfaces, installation JA, innovation à transférer Aval : Tonnage, qualité du process, nouveau produit/gamme, création d'emploi, innovation
Point bonus	1 pt	→	Point bonus	1 pt	DOM, RHD, Grandes cultures et Porcs

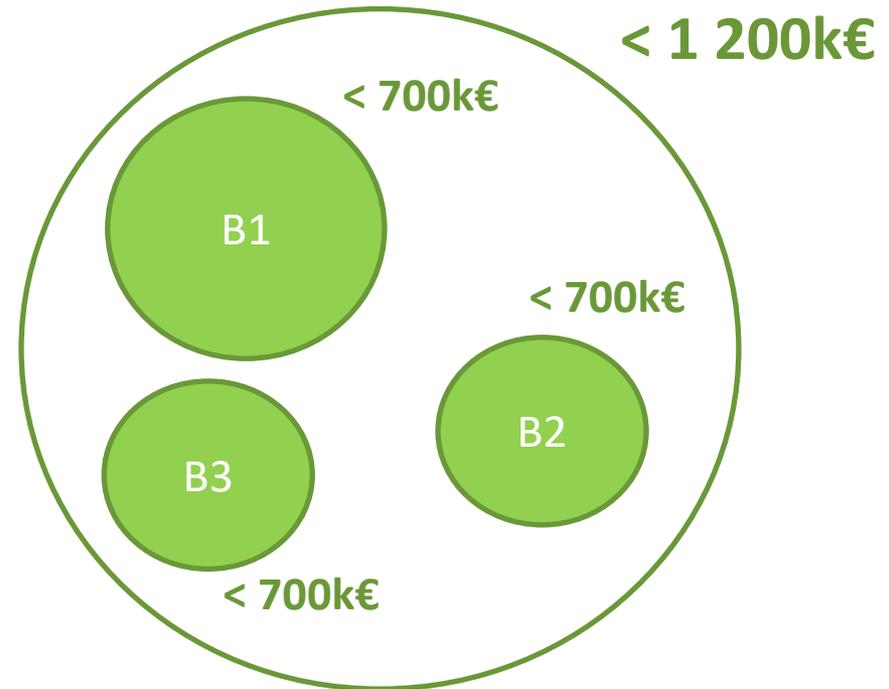
→ *Mieux prioriser les projets multi-partenariaux*

→ *Moins pénaliser les projets sans co-financement public*

→ *Mieux prioriser les projets avec de forts impacts*



Projet demande d'aide 700k€ max
Pas de plafond par bénéficiaire



Projet demande d'aide 1 200k€ max
Plafond de 700k€ de demande
d'aide par bénéficiaire indépendant

Plancher d'investissements : 50 000 € HT pour le projet

Demande d'aide au montage de Dossier pour les PME

L'aide au MONTAGE DE DOSSIER peut être demandée si :

- Les partenariats du projet sont déjà identifiés
- La stratégie générale du programme est déjà fixée
- Le projet répond aux critères du Fonds Avenir Bio
- Le **porteur de projet est une PME** au sens de l'annexe I du RGEC 651/2014

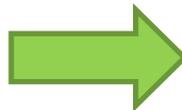
Dépenses éligibles : dépenses relatives au **montage administratif et financier** du dossier, par le biais de prestations de services de conseil pour :

- **Le conseil pour la coordination partenariale**
- **La sélection des devis**
- **Le conseil financier**
- **Le conseil pour la mise au point du dossier complet**

Les dépenses liées à **l'aide au montage de dossier technique ne sont pas éligibles** (études de marché, étude faisabilité, diagnostics, avant-projets ...)

Le taux maximum de l'aide est **de 50% du montant des investissements éligibles**

Plancher d'investissements : 20 000 € HT



Plancher d'investissements : 10 000 € HT

Pour aller plus loin sur le Fonds Avenir Bio

Filière grandes cultures

Installation par Moulin Marion Meunerie d'un moulin « sans gluten » en région Auvergne Rhône-Alpes

Société spécialisée dans la collecte et la meunerie de céréales et grains 100% bio pour l'alimentation humaine. Moulin Marion Meunerie a investi dans une unité dédiée au « sans gluten » (sarrasin, riz, maïs, châtaigne, lentille, etc.), afin de répondre à la demande croissante pour ces produits, tout en limitant les risques de contamination (supervisant la production de farine sans gluten se faisait dans le même moulin que la farine classique).

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Bassin de collecte étendu sur plusieurs régions
- Cofinancement important
- Renforcement de la contractualisation
- Engagement Biopartenaire® et label Bio Entrepises Durables BioED®

Projet soutenu par l'Agence BIO d'avril 2017 à décembre 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Construction d'un moulin dédié au « sans gluten » d'une capacité de 4 000 tonnes de farine / an, équipe d'un toit photovoltaïque, d'une chaîne de triage, nettoyage, décortique et d'un robot d'ensilage
- Silos de stockage

Investissements immatériels (recrutements) :

- 1 responsable comptabilité et administration
- 1 responsable de production

Le coût total du projet s'est élevé à 5 540 000 € HT

→ Sources de financement :

L'Agence BIO a soutenu le projet pour 814 014 € HT

Les résultats obtenus

Entre 2015/16 et 2019/20 :

- +4 400 tonnes d'achats de matières premières / an
- +1 700 tonnes de farines et mélanges de farines et graines bio produites / an
- Renforcement de l'origine France des approvisionnements → 95% en 2019/2020
- Renforcement de la contractualisation à l'amont et à l'aval et progression des contrats pluriannuels
- Accompagnement des agriculteurs à la conversion et valorisation des cultures en C2.

Installations du nouveau moulin « sans gluten »

Credit Photo: Marie CARLIER

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio : <https://www.agencebio.org/les-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, AIN, FEADER, CARSAT

Filière Viticole

Construction de la Cave Coopérative du Vignoble de la Voie d'Héracles en Occitanie

La coopérative du Vignoble de la Voie d'Héracles, créée en 1939, basée à Vergèze (30) produisant en 2016 55 000 HL de vin bio à partir de la production de 25 adhérents en bio sur plus de 600 ha de vigne en agriculture biologique. Le projet consistait en la création d'un nouvel outil de vinification moderne et innovant, doté d'une capacité de vinification de 80 000 hl et une possibilité d'extension de 110 000 hl à terme. L'objectif du projet était d'assurer la construction de marchés durables par une régularité de production tant sur la qualité que la quantité, en répondant à des besoins d'expansion progressive sur des volumes conséquents.

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Partenariats AMONT et AVAL diversifiés
- Cofinancements nombreux et conséquents
- Fort impact sur la filière en termes de volumes et de communication

Projet soutenu par l'Agence Bio de décembre 2016 à juin 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Bâtiment - Nouvelle Cave
- Equipement et matériel de vinification

Investissements immatériels :

- Etudes liées à la construction

Le coût total du projet s'est élevé à 15.5 millions €

→ Sources de financement :

L'aide de l'Agence Bio fut de 519 685 €

Les résultats obtenus

Entre 2016 et 2019 :

- Augmentation de 25 à 38 adhérents en bio
- Augmentation de 590 ha à 910 ha en bio
- Maintien des volumes produits en bio malgré des années climatiques difficiles
- Contractualisation pluriannuelle avec des metteurs en marché
- Plantation de linéaire de haies et actions en faveur de l'aménagement (sol, biodiversité, eau)
- Pérennisation d'un poste d'animateur bio
- « Pôle bio » communicant : Echange sur les pratiques et Visites de la cave

Cave coopérative d'Héracles

Credit Photo: Sarah Brunel

Les perspectives

- Poursuite de la contractualisation
- Accompagnement des conversions - prix valorisant les C2
- Augmentation de la part de vins rosés et blancs produits
- Poursuite des actions pour la biodiversité, les sols et l'eau

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio : <https://www.agencebio.org/les-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : FranceAgriMer, Occitanie, Région Occitanie et Communauté de communes

Filière Fruits & Légumes

Création de la zone logistique de la CABSO en Nouvelle-Aquitaine

La coopérative des Agriculteurs Biologistes du Sud-Ouest (CABSO), créée en 1989, traite et commercialise les productions de fruits et légumes bios de 60 adhérents et autant de producteurs fournisseurs. Le projet de la CABSO consistait en la construction d'un entrepôt logistique de collecte et distribution visant à :

- améliorer le flux de marchandises pour une meilleure adéquation offre demande
- relocaliser son approvisionnement et augmenter la production destinée aux transformateurs
- diversifier ses débouchés pour permettre à la coopérative de maîtriser la commercialisation en réponse à la dynamique de la Filière Bio.

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Partenariats AMONT et AVAL
- Contractualisations pluriannuelles
- Labellisation Biocohérence
- Labellisation Ensemble

Projet soutenu par l'Agence Bio de mai 2018 à décembre 2019

Les acteurs du projet

Les investissements mis en œuvre

Investissements matériels :

- Achat de forçage
- Construction de l'entrepôt et aménagement

Investissements immatériels :

- Etudes liées à la construction
- Recrutement

Le coût total du projet s'est élevé à 3 millions €

→ Sources de financement :

L'aide de l'Agence Bio est de 286 000 €

Les résultats obtenus

Entre 2018 et 2020 :

- Entrepôt intégré au paysage, majorité en bois
- 10 adhérents supplémentaires, 50 fournisseurs supplémentaires
- 680 ha pour 7 conversions en 2019
- +11% des volumes commercialisés
- Diversification des débouchés commerciaux : augmentation du portefeuille clients (6 nouveaux en 2019)
- Poursuite de la contractualisation pluriannuelle
- X.2 des EIP de Cabso
- Développement de l'axe restauration collective avec Manger Bio Sud-Ouest

Nouvel entrepôt de Cabso

Credit Photo: CABSO

Les perspectives

Extension du bâtiment et mise en place un « carreau » de vente pour du demi-gros

Labellisation Bio Equitable en France

Developper les partenariats amont et aval

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio : <https://www.agencebio.org/les-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine en FERADE, Prisme CEE, Emprunt, Autofinancement

Des fiches remarquables – exemple de projets

<https://www.agencebio.org/les-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/exemples-de-projets-soutenus/>

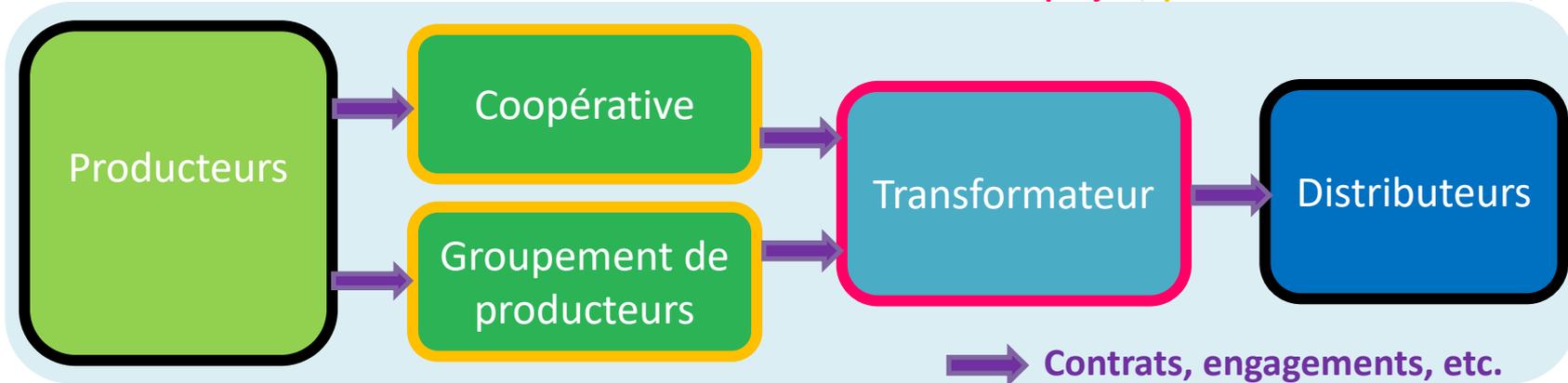
Des films courts sur des projets :

Filière Riz de Camargue - Filière Blé - Filière Fruits et Légumes - Filière Viandes

Le Fonds Avenir Bio

Exemple de projet de filière

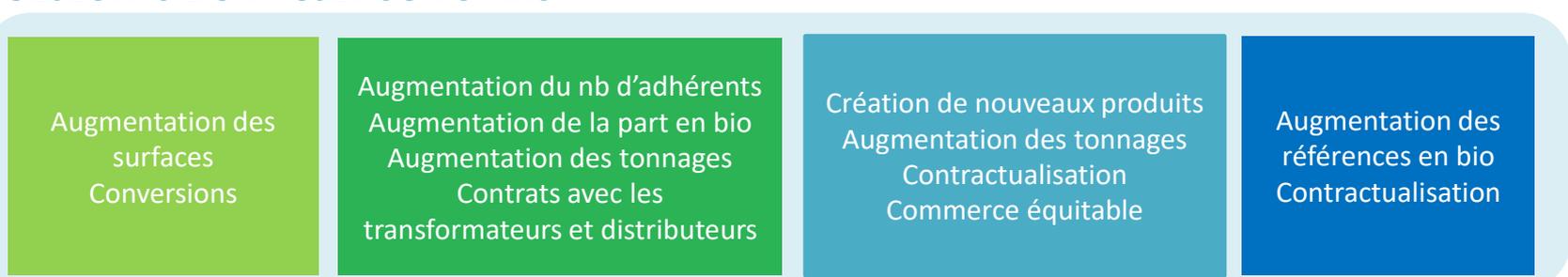
ACTEURS DE LA FILIÈRE ENGAGÉS DANS LE PROJET : **Porteur de projet** / **partenaires bénéficiaires** / associés



INVESTISSEMENTS DU PROJET ET FINANCEMENT



OBJECTIFS DU PROJET SUR 3 ANS



Pour aller plus loin sur le Fonds Avenir Bio

Plus d'informations :

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

La FAQ à jour sur le fonds avenir bio :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/foire-aux-questions/>

L'espace candidature :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/>

La plaquette de présentation du fonds :

<https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/Plaquette-Fonds-Avenir-Bio.pdf>

Mais aussi des informations sur les autres sources de financement :

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/>

Contact : avenirbio@agencebio.org